

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2022/06/31

Date de convocation L'an deux mil vingt et deux
7 juin 2022 le **LUNDI 13 JUIN 2022** à 19 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Guy BRAS, Adjoint au Maire.
7 juin 2022

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 26 M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
Présents : 16 M. Jean-Pierre CHARTREZ – M. Stéphane FOURNIER – Mme Ghislaine VALENTE –
Votants : 21 Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY – Mme Martine DUQUESNOY –
M. Patrick BRUGUET – Mme Christelle LEBAS – Mme Astrid SAVARY – Mme Corinne DOLLE
M. Jean-Claude NOEL – M. Thierry IMBERT – M. Hubert CHIVET.

Excusés :
Mme Anne-Caroline RATAJCZAK qui donne procuration à M. Alain CAYET
M. Marc SERRA qui donne procuration à M. Jean-Pierre CHARTREZ
Mme Yveline LOURDEL qui donne procuration à Mme Marie-Antoinette DESHORTIES
Mme Micheline LAURENT qui donne procuration à M. Guy BRAS
M. Olivier QUIGNON qui donne procuration à Mme Christelle LEBAS

Mme Chantal DECOCQ
M. Yves RAOULT
M. Philippe LEFEBVRE
Mme Audrey TISON
Mme Sandrine SERGEANT

AU **Secrétaire de séance :**
M. Guy BRAS

Objet : Appel à projet CAF – Fonds Publics et Territoires - Ludothèque

Monsieur le Maire expose :

Les animations de la ludothèque de Chanteclair étaient financées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).
En 2022, le CEJ prend fin pour évoluer et devenir en janvier 2023 la Convention Territoriale Globale (CTG).

Afin d'assurer la continuité du financement durant cette année de transition, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais propose un appel à projet 2022 Fonds Publics et Territoire

Le « fonds publics et territoires » (FPT) contribue à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires. A ce titre, il participe aux objectifs de développement des offres aux familles, de réduction des inégalités territoriales et sociales.

Le FPT constitue un outil privilégié pour :

- accompagner la structuration et l'adaptation de l'offre sur les territoires afin d'accroître son accessibilité ;
- agir sur l'autonomie des personnes et prévenir ainsi les situations d'exclusion ;
- expérimenter de nouveaux modes d'actions et de coopérations favorisant un investissement social pérenne.

Le FPT est structuré autour de plusieurs axes thématiques, reflétant les priorités d'intervention de la Convention d'objectifs Globale

L'AXE 3 visant à « favoriser l'engagement et la participation des enfants et des jeunes » et particulièrement « le volet 1 Démocratiser l'accès des enfants aux loisirs éducatifs » est adapté à la démarche engagée par la ludothèque de Chanteclair.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- ✓ de l'autoriser à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais en répondant à l'appel à projet fonds publics et territoires axe 3 volet 1 comme détaillé ci-dessus
- ✓ de l'autoriser à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 14 juin 2022
Le Maire,
Alain CAYET.



[Handwritten signature]